

Enclos 1 Dossier consultatif de l'Autorité Fédérale (DCAF) - Projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada

Fichier du registre: 88774

Veillez soumettre le formulaire complété avant 4 février 2026, par courriel à nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca¹. Pour être inscrit au Registre et pour s'aligner sur la Loi sur les langues officielles, l'AEIC exige que vous soumettiez le formulaire DCAF, ou un résumé de celui-ci, en français et en anglais

Département/Informations de contact de l'agence

Date de soumission	4 février 2026
Département/Agence	Femme et Égalité des Genres Canada
Contact, Titre, Unité de travail	Miga Chultem, Directrice, Direction ACS Plus, Politiques Stratégiques
Courriel, Téléphone	FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca 343-542-2453
Contact alternatif, Titre, Unité de travail	Megan Kirby, Agente des politiques, Direction ACS Plus, Politiques Stratégiques
Courriel, Téléphone	Megan.Kirby@fegc-wage.gc.ca

Examinez la description initiale du projet et répondez aux questions suivantes:

1. Votre ministère ou organisme possède-t-il des renseignements ou des connaissances spécialisés ou experts dans son domaine de compétence qui pourraient être pertinents pour la réalisation de l'évaluation d'impact du projet?

Précisez les renseignements ou les connaissances spécialisés ou experts.

Vous trouverez ci-dessous des liens vers des informations complémentaires sur l'ACS Plus et la violence fondée sur le sexe (VFS).

FEGC :

- [Suivre le cours sur l'analyse comparative entre les sexes Plus - Canada.ca](#)
- [À propos de la violence fondée sur le sexe - Canada.ca](#)

Externes à FEGC

- [Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes \(FEWO\) a publié une étude sur FEWO - Exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones,](#)
- [2023-24 Rapport sur les appels à la justice 13.1 à 13.5 : Appels visant les industries extractives et d'exploitation des ressources \(RCAANC\),](#)
- [Évaluation d'impact et appels à la justice concernant les FFADA](#)
- [Portrait des femmes selon l'éloignement relatif de leurs collectivités, Série 4 : Caractéristiques du travail](#)
- [Les conclusions du rapport FFADA sur les « camps de travailleurs » constituent un bon point de départ pour le gouvernement – Macleans.ca](#)

Votre ministère ou organisme possède-t-il d'autres renseignements ou connaissances sur le projet qui ne sont pas indiqués ci-dessus, notamment des renseignements sur le contexte géographique, environnemental, économique ou social du projet (p. ex. emplacement de zones protégées ou sensibles, l'histoire antérieure entre les communautés locales et le promoteur ou des projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Non.

2. Votre ministère ou votre organisme exercera-t-il une attribution ou fournira-t-il une aide financière liée au projet pour permettre sa réalisation totale ou partielle?

Comme pertinent,

- a) Précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet, comme soit requis, potentiel, probable, improbable ou non requis – **Non disponible**
 - b) Décrivez toute consultation autochtone ou publique associée, y compris les échéanciers, et précisez les possibilités potentielles de coordination de la consultation avec le processus d'évaluation d'impact, si une évaluation d'impact est requise – **Non disponible**
 - c) Décrire toute exigence d'information associée (par exemple, évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation de l'impact, si un tel processus est requis – **Non disponible**
 - d) Identifier toute orientation ou enjeu spécifique au projet dont le promoteur devrait être informé, ou information qu'il devrait fournir – **Non disponible**
 - e) Indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie comme prévu actuellement, avec des raisons. En cas de doute, expliquez ce qui doit être résolu pour augmenter la confiance – **Non disponible**
3. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat¹ et des informations en votre possession. Les informations disponibles peuvent inclure votre accès à des bases de données et aux connaissances d'entreprise, ainsi que la version provisoire de la description initiale du projet, et tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet.

Pour chaque enjeu clé:

- a) précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
- b) précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé
- c) expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - i. la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet
 - ii. les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat
 - iii. l'importance de l'enjeu² pour la prise de décision en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact
- d) séquences potentielles des enjeux clés qui pourraient avoir un impact sur les peuples autochtones et leurs droits
- e) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact (p.ex. autre surveillance réglementaire)
- f) identifier des informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir pour renforcer la confiance quant à la manière dont l'enjeu pourrait être traitée par d'autres moyens

Les dépôts en formations géologiques profondes (DFGP) sont proposés dans une géologie choisie pour sa capacité technique à confiner les déchets radioactifs. Le DFGP proposé par le promoteur contiendrait de façon permanente 5,9 millions d'assemblages de combustible nucléaire usé, lesquels demeureront radioactifs pendant des milliers d'années. Il sera essentiel de veiller à ce que les barrières du dépôt conçues pour empêcher les rejets demeurent stables à long terme. La gestion adaptative constituera un élément important afin d'assurer que les effets négatifs soient évités ou réduits à long terme.

Les enjeux clés varieront selon la phase du projet. Selon la description initiale du projet du promoteur, les phases de préparation du site et de construction devraient s'échelonner sur treize ans (prévues de 2030 à 2042). Le dépôt des déchets nucléaires dans l'installation débiterait durant la phase d'exploitation, laquelle doit commencer en 2043 et devrait se poursuivre pendant cinquante à soixante ans. Une fois l'exploitation terminée, une phase d'environ cent ans de surveillance prolongée, de désaffectation et de fermeture serait entreprise. Le site serait ensuite désaffecté et fermé, et le promoteur présenterait éventuellement une demande visant à être libéré du permis délivré par la CCSN.

¹ Consultez les [protocoles d'entente](#) avec l'AEIC

² Un enjeu est important pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

Le site passerait alors sous le régime du contrôle institutionnel établi par le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario

Durant la phase d'exploitation et jusqu'à la phase de désaffectation et de fermeture du projet, le potentiel de rejets radiologiques ainsi que les défaillances, accidents et actes malveillants constituera des éléments clés à considérer.

L'AEIC a préparé une liste préliminaire des effets potentiels susceptibles d'être des enjeux clés pour l'évaluation.⁴ Lors de la rédaction **du Tableau 1**, l'AEIC demande, selon le mandat et l'expertise de votre ministère ou agence, de valider cette liste, d'ajouter de la précision ou de la justification lorsque cela est approprié, et de recommander tout autre enjeu clé à considérer. Pour une entreprise fédérale, comme des travaux d'énergie nucléaire, une gamme plus large d'effets relève de la compétence fédérale, y compris les effets socio-économiques.

- Effets sur l'environnement biologique : végétation (terrestre, riveraine et milieux humides), faune, reptiles et amphibiens, poissons et habitats de poissons, oiseaux, espèces en danger
- Effets sur l'environnement physique : géologie et géochimie, sols et sédiments, radioactivité ambiante, qualité/émissions de l'air, qualité/quantité des eaux de surface, qualité/quantité des eaux souterraines, effets sur le lac Ontario
- Les défaillances ou accidents et effets de l'environnement sur le projet
- Impacts sur les droits autochtones, l'usage courant des terres et ressources à des fins traditionnelles, patrimoine physique et culturel des peuples autochtones et des sites d'importance archéologique, avec un accent sur les ressources archéologiques potentielles sur la terre ou l'eau, et les espèces d'importance culturelle
- Effets sur les conditions sanitaires, sociales et économiques ainsi que les conséquences positives et négatives de ces changements susceptibles d'être causées par la réalisation du projet désigné

Femmes et Égalité des Genres Canada

Nom et titre du répondant
départemental/d'agence

4 février 2026

Date

Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des enjeux clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) (i) Séquences des effets biophysiques	c) (ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) (iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Impacts on Indigenous Peoples and their rights	e) Instruments pour la résolution des questions	f) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire. par exemple : AEIC-01	Précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).	Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé. Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.	Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).	Décrivez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés. Déterminez si l'enjeu clé est courant pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).	Décrivez pourquoi l'enjeu clé est important pour la prise de décision en tant : <ul style="list-style-type: none"> qu'effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs; la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones); des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet; de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation; des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées; qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones. 	Décrivez comment les enjeux clés que vous avez identifiés dans votre mandat et votre expertise peuvent avoir des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits. Ces conseils doivent être éclairés par les connaissances et les contributions des Nations et communautés autochtones pendant la période de commentaires, ou dans la description initiale du projet afin de soutenir une évaluation plus précise, respectueuse et collaborative.	Décrivez comment l'enjeu clé pourrait être résolu ou traité grâce à : <ul style="list-style-type: none"> tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme; tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province; des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets; les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la description initiale du projet). 	Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, qui donneraient confiance que l'enjeu peut être résolu par les moyens existants (à considérer pour la version finale de la description initiale du projet, le futur résumé des enjeux et la réponse, ou (potentiel) lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact. Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.
FEGC-01	Terminologie de l'ACS Plus	L'ACS Plus	N/D	N/D	N/D	N/D	L'ACS Plus figure dans la liste des « Acronymes et abréviations » à la page xxiv et est mentionné tout au long du document. Cependant, la description	Vous trouverez ci-dessous la définition de l'ACS Plus, que le promoteur peut l'inclure dans le texte de la

						<p>initiale du projet d'un projet désigné ne contient pas la définition de l'ACS Plus.</p> <p>Pour clarifier la notion de l'ACS Plus, FEGC recommande d'ajouter la page web de FEGC « Qu'est-ce que l'ACS Plus » à la liste des références aux pages 264-288.</p>	<p>description initiale du projet d'un projet désigné.</p> <p>« L'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle. L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le</p>
--	--	--	--	--	--	---	---

								genre, est un engagement du gouvernement du Canada. »
--	--	--	--	--	--	--	--	---

Veillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.